

Retraites : la valorisation des droits acquis au coeur des négociations sur les régimes spéciaux

 lesechos.fr/economie-france/social/retraites-la-valorisation-des-droits-acquis-au-coeur-des-negociations-

Solveig Godeluck, Leïla de Comarmond, *Les Echos*, 17 décembre 2019

17 décembre
2019



Publié le 17 déc. 2019 à 6h20

Mis à jour le 17 déc. 2019 à 9h09

Décaler la mise en oeuvre de la réforme des retraites et en exclure les générations nées avant 1975 : c'est fait. En revanche, rien n'a encore été dit de la façon dont le gouvernement comptait garantir les droits acquis avant 2025 pour ceux visés par la réforme. En effet, les personnes nées entre 1975 et 2004 vont entrer dans le nouveau système de retraite après avoir cotisé dans l'ancien. Leurs annuités devront être comptées, puis converties en points. Mais quand, et comment ?

Ce sera un sujet-clef de la concertation qui s'ouvrira avec les partenaires sociaux et les entreprises publiques de transport mercredi et jeudi, sous l'égide du Premier ministre. La SNCF, la RATP, les enseignants et plus généralement les fonctionnaires comptent obtenir des règles plus favorables que ce qui leur est promis pour l'instant. Leurs solutions pourraient aboutir à conserver de nombreux régimes de retraite pendant plusieurs décennies.

Le noeud du problème réside dans la règle des six derniers mois dans la fonction publique et les régimes spéciaux. Le rapport Delevoye prévoyait de calculer la fraction de pension acquise dans l'ancien régime en appliquant les règles de l'ancien régime : on garantit 75 % du salaire des six derniers mois. Or au bout de dix ans de carrière, le salaire est beaucoup moins élevé qu'après une quarantaine d'années, dans des secteurs qui garantissent statutairement une progression salariale.

SNCF à l'italienne

Directions et syndicats ont ouvert le dossier à la SNCF, où c'est la transition « à l'italienne » qui séduit le plus. Au lieu de convertir les droits acquis en 2025, sur la base d'une photographie au 31 décembre 2024, les annuités seraient « stockées » sur un compte « ancien régime », qui serait liquidé en partant à la retraite, à partir de 2037. Le salaire de référence sera alors celui que l'on constate sur les véritables six derniers mois de la carrière. Selon nos informations, cette « *hypothèse de travail sérieuse* » était encore sur la table du gouvernement à la veille de la présentation de la réforme par le Premier ministre la semaine dernière.

A la RATP, où 42 % du personnel est concerné par cette conversion des droits, le scénario à l'italienne ne serait pas applicable, selon plusieurs sources. L'idée serait plutôt de convertir les droits acquis dès 2025, mais en appliquant un salaire théorique de fin de carrière, c'est-à-dire le dernier échelon qu'ils peuvent espérer atteindre. Seul hic, les agents RATP sont parfois à tour de rôle conducteurs, à la maintenance, employés de bureau. Dans ce cas, il faudrait appliquer la grille la plus favorable. « *Avec cette règle, on garantirait même des droits à venir. La porte du gouvernement n'est pas fermée, pour l'instant* », explique une source proche des discussions, qui craint toutefois que le vent ne tourne en cas de durcissement du conflit.

Toute la fonction publique concernée

EDF et Engie, les principales entreprises ayant des salariés affiliés au régime spécial des industries gazières et électriques, n'ont pas tranché entre transition à l'italienne et « cadeau de bienvenue » au moment de la conversion. Certains se méfient du premier scénario, craignant qu'un nouveau gouvernement ne change les règles en cours de route. Mais simuler un salaire de fin de carrière n'est pas aussi facile que dans les autres régimes spéciaux ou dans la fonction publique, et calculer une moyenne ne satisfera pas tout le monde. L'idée d'un droit d'option entre ces deux possibilités fait donc son chemin.

Reste le cas des enseignants, mais aussi des hospitaliers, de la police, etc., tous soumis à cette règle des six derniers mois. Les discussions viennent de démarrer entre le secrétariat d'Etat à la fonction publique et les fédérations de fonctionnaires. Le sujet est

d'autant plus important qu'un accord conclu sous François Hollande (dit « PPCR ») revalorise les fins de carrière des enseignants mais pas que, offrant la perspective d'un coup de pouce aux pensions. « *La première proposition du gouvernement - inacceptable - était de prendre le salaire du dernier semestre 2024 et de calculer les droits à pension sur cette base* », rapporte un syndicaliste. Mais « *ils ont bien entendu notre message sur la transition et il n'en est plus question* », ajoute-t-il. La question ne sera formellement abordée qu'en janvier. D'ici là, les régimes spéciaux pourraient avoir ouvert la voie.